



## Compte rendu de la CP du 06/01/2012

Pour le SNABF Solidaires : Danielle Brunelle, Michaël Giverne

### 1- Projet d'accord séniors

Il s'agissait de la dernière réunion de négociation. Celle-ci a été consacrée essentiellement à relire le projet où figuraient les amendements des OS acceptés par la Banque (cf. [notre compte-rendu de la CP du 10/11/2011](#)).

Nous sommes de nouveau intervenus pour dénoncer le §2 de l'article 6.1.2.1 où il est précisé que les agents de la DGFB sont exclus du TPS, sous la forme « *cessation progressive* » (*seule la cessation anticipée d'activité leur est ouverte et encore à l'exception du régime de travail à 70 %*).

Ce projet d'accord sera d'abord soumis pour avis aux CHSCT puis passage en CCE avant proposition de signature aux OS.

### 2- Projet d'accord en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap

Quatre réunions ont eu lieu sur ce projet en groupe paritaire.

Nos demandes ont porté prioritairement sur le recrutement, le rôle et les moyens des référents ainsi que sur une meilleure communication de l'accord.

Nous sommes intervenus vivement pour maintenir le concours spécial TH organisé une fois par an. Il s'agit là d'un engagement de moyen de la part la BDF qu'elle devra renforcer en accentuant son effort sur la publicité du concours. De ses efforts dépendront le nombre de candidats à ce concours (comme tous les concours de la banque ...).

Le rôle du référent a été précisé. De plus, celui-ci voit une amélioration de la reconnaissance de sa contribution par la création d'une ligne CASAC pour le temps passé à cette fonction. Aussi, la fiche d'activité du référent sera aménagée en conséquence. Nous avons insisté pour que des moyens supplémentaires en temps (par ex, sous forme d'une enveloppe de crédits d'heures à mutualiser entre tous les référents) leur soient accordés. Car comment susciter le volontariat sans moyen réel mis à disposition ?

Enfin, nous condamnons la volonté de la Banque d'abandonner dans l'accord son engagement de recruter en priorité dans le cadre titulaire. En effet, cet accord, serait donné un "blanc seing" à la Banque pour un recrutement effectué essentiellement dans la cadre contractuel.

*Prochaine commission du personnel le 13/01/2012.*

*Le secrétariat national*